



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 11 mai 2015 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2015-00026 suivante :

**Nature et effets** : Demande de dérogation mineure afin de permettre un abri pour SPA (bâtiment accessoire) à une distance de 0.97 mètre de la résidence. La distance minimale entre une résidence et un bâtiment accessoire est de 3 mètres, donc une distance dérogoatoire de 2.03 mètres.

**Identification du site concerné** :

125, ch. Des Loyalistes  
Stukely-Sud, QC J0E 2J0  
Matricule (s) : 8823-92-9728-0-000-0000  
Lot (s) : 2 456 066  
Zone : ID-2



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille quinze.

*Louissette Tremblay*

Louissette Tremblay  
Directrice générale - secrétaire trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD  
CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 23<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2015 entre 9 et 16 heures.

Donné à Stukely-Sud, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille quinze.

*Louissette Tremblay*

Louissette Tremblay  
Directrice générale - secrétaire trésorière